



Direction des Ressources Humaines
Sous-direction - Service des personnels BIATSS
Pôle BIATSS Titulaires

Dossier suivi par :
Morgan REMY

Laetitia ATTAMNA
David MARTORELL
Jodie DERHE

Téléphone : 03.72.74.01.93 / 01.95 / 01.98
drh-biatss-gestioncollective@univ-lorraine.fr

Mesdames et Messieurs les personnels appartenant au corps des attachés de l'administration de l'Etat :
Directeurs des Services (DdS) et Attachés Principaux (APAE)

Objet : Campagne 2024 de promotion par tableau d'avancement au grade d'attaché hors classe (AAE HC)

Réf. : Lignes directrices de gestion (LDG) UL relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels, révisées

Je vous informe de l'ouverture anticipée, au sein de l'Université de Lorraine, de la campagne d'avancement des personnels appartenant au corps des attachés de l'administration de l'état (DdS et APAE), par la voie du tableau d'avancement pour l'accès au grade d'Attaché Hors Classe (AAE HC), au titre de l'année 2024.

Les candidatures à la liste d'aptitude seront étudiées par le groupe de travail « promotion » UL, puis par le groupe de travail « promotion » ministériel, au regard des critères d'appréciations fixés par les LDG. (cf. LDG UL révisées en octobre 2023).

Si vous souhaitez candidater, je vous invite à déposer un dossier auprès de votre supérieur hiérarchique qui devra rédiger un rapport d'aptitude professionnelle.

Si vous ne souhaitez pas candidater, vous devrez **obligatoirement** le préciser sur l'annexe C5, la signer puis la transmettre à votre supérieur hiérarchique pour visa.

La Direction des Ressources Humaines reste à votre disposition pour toute précision complémentaire ;

A Nancy, le 16 janvier 2024

Pour La Présidente et par délégation,
Le Directeur Général des Services Adjoint
« relations humaines et sociales, prévention et condition de travail »

Sébastien LAJOUX

Pièce jointe dématérialisée :

- Annexe C5 – rapport d'aptitude professionnelle pour l'avancement au grade d'AAE HC au titre de l'année 2024
- Annexe C2bis
- Fiche individuelle d'inscription extraite de SIHAM
- Annexe 2 : critères de promotion des personnels BIATSS**